



Compte administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes. Le budget de la commune d'Odos comprend en 2021 un budget principal et un budget annexe funéraire.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

La commune d'Odos compte 3389 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Réalisations 2022

Généralités

Le budget de la commune regroupe en 2022 les dépenses et recettes générales de la commune. Il comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, à diverses subventions de fonctionnement, aux loyers communaux, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les frais scolaires et périscolaires, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer...

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou le Fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment, à des travaux de voirie...), et l'emprunt.

Les réalisations 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à 97% par rapport aux prévisions, les recettes de fonctionnement ont été légèrement supérieures aux prévisions (101%).

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à 59%, avec un reste à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) de 315 350€. Les recettes ont été réalisées à 53% avec un recours à l'emprunt de 150 000€. Un reste à réaliser en recettes de 265 800€ sera porté au budget primitif 2023 (subventions et vente d'un terrain).

Le résultat 2022

Aux dépenses et recettes présentées ci-dessus, il faut ajouter les reports des années précédentes et les opérations d'ordre non budgétaire réalisées entre les sections (sans mouvement financier).

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE D'ODOS	2 663 152,32	3 156 521,11	806 933,42	718 543,42
Total	2 663 152,32	3 156 521,11	806 933,42	718 543,42

Soit un résultat global de 355 428.79€

Représentation graphique du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 729,89 k€	Contributions directes : 2 245,62 k€
Charges de personnel : 1 429,71 k€	
Subventions et participations : 334,08 k€	Dotations et participations : 357,83 k€
Autre : 169,47 k€	Produit des services : 105,10 k€
	Excédent antérieur : 352,18 k€
	Autre : 95,79 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 282,91 k€	Emprunts : 150,00 k€
Dettes : 210,31 k€	Subventions : 153,60 k€
Déficit antérieur : 287,19 k€	Dotations, fonds et réserves : 414,94 k€

Les ratios financiers

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	799,96	724,00
2	Produits des impositions directes/population	399,84	397,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	838,97	896,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	129,40	292,00
5	Encours de dette/population	650,67	720,00
6	DGF/population	80,34	150,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4800	0,5000
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0421	0,8920
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1542	0,3260
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,7755	0,8000

Les charges de personnel représentent près de 50% des dépenses de fonctionnement. La commune compte 30 emplois permanents à temps complet et 6 emplois permanents à temps non complets pour un total de 27.35 ETP. 10 emplois non permanents ont également été créés pour l'ALAE (Accueil de Loisir Associé à l'école). 5 emplois permanents sont occupés par des contractuels en remplacement.

Les charges à caractère général ont connu des fluctuations liées à la situation internationale : augmentation de l'énergie et inflation.

En recettes, la mise en place du portail famille pour faciliter les démarches des usagers a généré un décalage dans la perception des recettes de cantine.

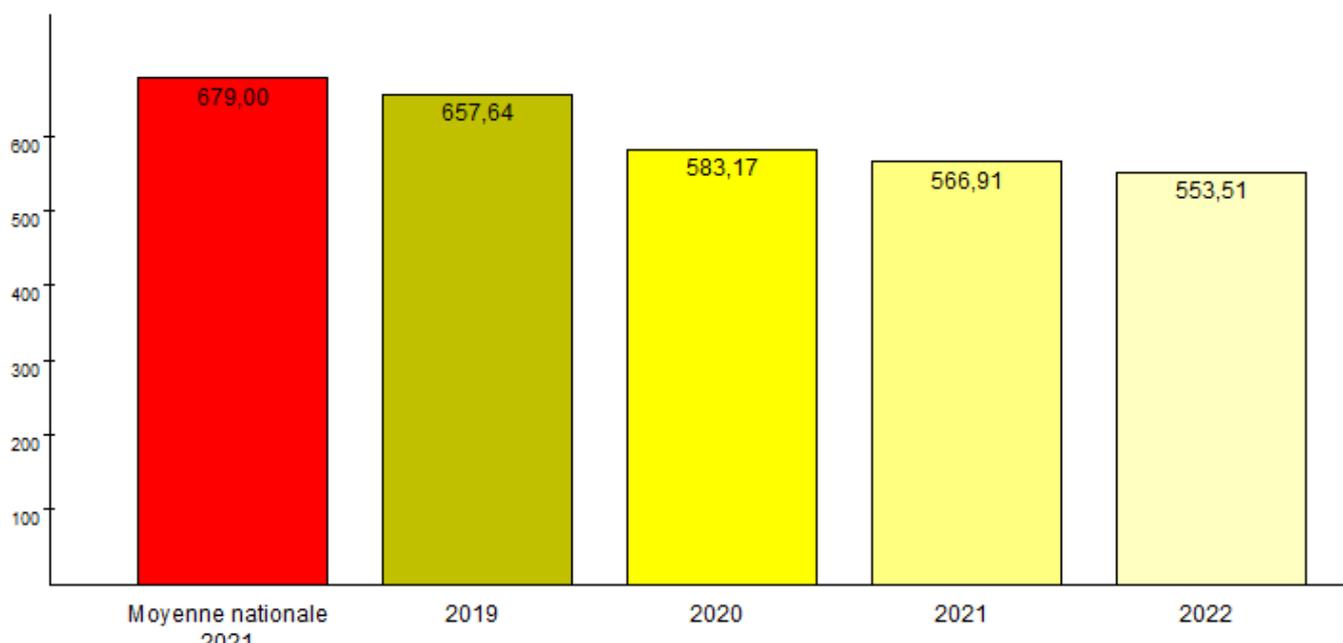
Entre 2021 et 2022, les charges de fonctionnement ont augmenté de plus de 5,21% alors que les produits n'ont progressé que de 0,44%, ce qui n'a pas permis à la commune de se constituer suffisamment d'autofinancement. La commune a donc dû financer l'annuité en capital de sa dette en consommant une partie de ses réserves budgétaires (39 000€), en piochant dans son fonds de roulement. Pour 2023, il sera nécessaire de reconstituer la capacité d'autofinancement.

La dette

		Encours de la dette
COMMUNE D'ODOS		1 862 016,74
	Total	1 862 016,74

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Le désendettement de la commune se poursuit. La commune rembourse 16 emprunts dont les premiers devraient s'éteindre en 2026. L'endettement par habitant est maîtrisé mais la capacité de la commune à couvrir sa dette n'est pas suffisante (capacité d'autofinancement).

Subventions et participations versées

La commune soutient le fonctionnement de différentes structures. Le CCAS est un établissement public qui dépend de la commune (il est présidé par la Maire) et qui mène des actions à visée sociale. La particularité du CCAS d'Odos est qu'il comprend un service d'aide à domicile et héberge le relai intercommunal petite enfance.

Dotation au CCAS : 89 000€/an soit 26€/habitant

La commune soutient également fortement les associations sportives et culturelles qui animent la vie odosséenne, et notamment la Maison des Jeunes et de la Culture avec laquelle est signée une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour 3 ans.

Organisme	Libellé	Montant
BANQUE ALIMENTAIRE DES HP	SUBVENTION	267,00
BOULE ODOSCEENNE (LA)	SUBVENTION	300,00
CCAS	SUBVENTION ANNUELLE	89 000,00
CLUB 3ME AGE	SUBVENTION	500,00
COMITE DES FETES D ODOS	SUBVENTION	10 000,00
COOP SCOL ECOLE MAT BOURG	SUBVENTION	423,00
COOP SCOL ECOLE PRIMAIRE	SUBVENTION	2 000,00
COOP SCOL MAT BOUSCAROU	SUBVENTION	450,00
DROITS DES FEMMES CENTRE INFO	SUBVENTION	220,00
ECOLE DE KARATE ODOSCEENE	SUBVENTION	2 050,00
FESTIVAL CARAPATTE Association	Subvention	800,00
HORGUES ODOS FOOTBALL CLUB	SUBVENTION	4 600,00
J S ODOSCEENNE OMNISPORT	SUBVENTION	10 750,00
MAISON DES JEUNES ET CULTURE	SUBVENTION	65 000,00
PASSION COUNTRY 65	SUBVENTION	300,00
RESTOS DU COEUR	SUBVENTION	140,00
STE DE CHASSE	SUBVENTION	300,00
STE MUSICALE TARBES ODOS JAZZ	SUBVENTION	1 000,00
TOP TENNIS DE TABLE	SUBVENTION	1 300,00
TOP VOLLEY BALL	SUBVENTION	10 000,00
VIP 65 BOUSCARROU	SUBVENTION	500,00
X TREM FIT	SUBVENTION	250,00
TOTAL		200 150,00

Une subvention ultérieure de 200€ a été accordée à l'association Lou Roussignolet en juin 2022.